

SEPTEMBRE 2025



CAHIERS D'ACTEURS

ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE
DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2025

Transformer la CFE

EN BREF.

Le groupe IDP, l'un des groupes politiques de l'Assemblée des Français de l'étranger, réunit les élus du Bloc Central, divers et indépendants. Depuis le début de la mandature, ils ont proposé de nombreuses avancées et en rendent compte régulièrement dans un document public envoyé aux parlementaires et aux élus consulaires, disponible aussi sur demande.

Le groupe prend acte des conclusions de l'audit IGAS-IGF présenté publiquement le 9 septembre.

Depuis plusieurs années, la CFE traverse une crise profonde de confiance avec ses assurés. Les plaintes se multiplient : remboursements en retard, demandes répétées de documents déjà transmis, refus de remboursement pour des motifs incompréhensibles, difficulté à obtenir des réponses claires ou même à accéder à son espace en ligne. Les hausses récurrentes de cotisations sont vécues comme arbitraires et opaques : décidées sans véritable transparence, elles apparaissent comme la seule variable d'ajustement d'un modèle en crise, sans amélioration du service rendu. Il faut rendre plus de pouvoir aux assurés.

Ces dysfonctionnements ne sont pas des accidents, mais les symptômes d'un système bloqué. La CFE est piégée entre son obligation de service public et la contrainte d'équilibre financier sans soutien de l'État. Elle compense ses déficits structurels en réduisant les remboursements ou en augmentant les cotisations, alimentant ainsi un cercle vicieux de mécontentement et de désaffection. Les assurés ont le sentiment d'une institution figée, opaque et incapable d'évoluer, ce qui nourrit une défiance croissante et un risque de désaffiliation massive.

Le groupe souhaite développer le troisième scénario qui consiste à transformer la CFE en mutuelle ou en assurance privée pour pérenniser ses services.



Le groupe IDP, Indépendant, Démocrate et Progressiste, est le groupe politique de l'Assemblée des Français de l'étranger qui représente le Bloc Central.

Contact : Franck Barthelemy

Assemblée des Français de
l'étranger, Paris
T +33 6 42 33 85 16
f.barthelemy@assemblee-afe.fr



Transformer la CFE

Une entreprise hybride légalement bridée

Afin de pérenniser les services de la CFE offerts à ses clients, il convient de changer fondamentalement le modèle économique de la CFE.

La CFE est aujourd'hui une entreprise hybride, mi-caisse de sécurité sociale, mi-entreprise assurancielle. Elle doit légalement offrir un service public et légalement être à l'équilibre financier. Pourtant, ses assurés sont volontaires. Les Français de l'étranger n'ont aucune obligation d'y adhérer ; la CFE vit des cotisations de ses adhérents ; elle autofinance une obligation de service public imposée par l'État mais financée par ses assurés et ne peut choisir les risques couverts (pas de questionnaire médical pour sélectionner les assurés, pas de limite d'âge).

Un faux semblant

Historiquement, les contrats collectifs/entreprises, très rentables, permettaient de couvrir les pertes des contrats individuels.

Un renversement du marché

Depuis plusieurs années, le profil des Français de l'étranger change. Ils sont de moins en moins « expatriés » au sens historique et économique du terme (missions longues ou contrat de détachement temporaire par une entreprise française prenant en charge les assurances des personnels expatriés) et de plus en plus employés sur des contrats de droit local ou travailleurs indépendants, consultants, nomades, etc. Le fragile équilibre des comptes de la CFE, contrats collectifs vs contrats individuels, est remis en cause. La CFE présente un résultat d'exploitation négatif structurel.

La CFE est bloquée dans un modèle économique des années 80 à bout de souffle. Il convient de l'adapter aux nouvelles réalités des profils et des attentes des Français établis hors de France.



Des atouts certains

Des fonds propres

Au fil des ans, la CFE a accumulé des fonds propres, constitués par les résultats non distribuables et les dotations aux réserves obligatoires, ressources qui sont placées en actifs financiers générant des revenus financiers. Pour ses 100.000 adhérents actifs, les fonds propres supérieurs à 350 millions d'euros constituent en partie un trésor de guerre qui permet aujourd'hui de financer le déficit d'exploitation de l'activité d'assurance. Ce déficit s'exprime par un rapport global entre les prestations remboursées (P) et les cotisations encaissées (C) ou P/C supérieur à 100, ne dégageant aucune marge pour financer les charges d'exploitation (personnel, frais de fonctionnement).

Des contrats collectifs

Si les contrats individuels sont tous déficitaires, les contrats collectifs restent rentables. Les grands groupes du CAC40 utilisent avec pragmatisme la CFE : une boîte aux lettres pour assurer à leurs expatriés une certaine continuité de service pour leurs cotisations retraites. Les plus petites entreprises assurent leurs salariés pour leur protection santé et leurs retraites. Les entrepreneurs individuels n'assurent que leur santé.

Rapprochement

Si la CFE devait se rapprocher d'un partenaire, ses fonds propres transférables et ses contrats collectifs constitueraient des atouts de taille. Un rapprochement permettrait de prendre en charge très facilement le portefeuille des contrats. Elle permettrait aussi de renforcer les fonds propres de la nouvelle entité, souvent un point faible au regard des règles de solvabilité européennes. Elle permettrait aussi de gérer les ressources humaines simplement : les salariés de la CFE réintégreraient les caisses primaires d'assurance maladie, leur corps d'origine.

Délégation d'une mission de service public

L'État pourrait imposer de conserver le principe de la « catégorie aidée » et certaines obligations de service public à la condition de s'engager à les financer par la loi et la contractualisation.

Les valeurs solidaires de la CFE seraient sans doute mieux préservées au sein du monde mutualiste.



Conclusion

Il convient de constater que compte tenu des habitudes managériales de la CFE issues du monde de la Sécurité Sociale, la transformation en mutuelle représente la solution la plus réaliste pour préserver non seulement une offre d'assurance maladie au 1^{er} euro et d'assurance accidents du travail, mais aussi la continuité avec la sécurité sociale lors du départ vers l'étranger et du retour en France ainsi que la continuité des cotisations à l'assurance vieillesse.

Un rapprochement avec une mutuelle existante ou un groupement de mutuelles permettrait de préserver les valeurs de solidarité qui guident la CFE depuis sa création et de bénéficier des compétences techniques de gestion des risques qui font actuellement défaut à la CFE pour satisfaire les obligations déclaratives et respecter les règles et les normes du métier d'assureur supervisé par l'A.C.P.R. constituant une sécurité pour les assurés.

Une refonte publique de la CFE financée par l'État poussée par certains n'est pas réaliste. Dans un contexte de réduction des déficits sociaux, il est politiquement impensable de subventionner massivement un régime facultatif réservé aux Français établis hors de France. Une telle dépense serait perçue en France comme un privilège pour une minorité, fragilisée par un problème d'équité avec les assurés en métropole.

La transformation de la CFE en mutuelle offre au contraire une solution de continuité. Des précédents en France (MGEN, MNH) et en Europe (Pays-Bas, Belgique) montrent qu'il est possible d'allier gestion mutualiste et valeurs solidaires. Le principe de gouvernance démocratique ("un adhérent = une voix") et la contractualisation avec l'État permettent de préserver la catégorie aidée et la couverture des affections de longue durée, tout en donnant aux assurés un rôle plus direct dans la gestion de leur régime.

Enfin, cette évolution permet de rassurer face aux craintes de hausse des cotisations. La transparence de gestion renforce le contrôle des adhérents, et surtout, la réforme évite le scénario d'une fuite en avant où les déficits structurels actuels imposeraient de lourdes hausses sans amélioration de service. En devenant mutuelle, la CFE gagnerait en agilité pour développer des offres plus adaptées aux besoins spécifiques des Français de l'étranger, tout en garantissant durablement l'esprit de solidarité.

